

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2022 à 20h00

Lieu de la séance : Salle des fêtes de Najac place du Faubourg 12270 Najac

Présents : Gilbert Blanc, Alain Andrieu, Suzanne Déléris, Pierre-Jean Bartheye, Laurence Millat, Charles Poux, Virginie Le Floch, Isabelle Barres, Nathalie Clouzet, Claude Rabayrol, Fabrice Guibal, Jean-Régis Souvignet

Absents excusés : Mathieu Laroussinie, Rémi Mazieres

Présent : Nicolas Quétier

Secrétaire de séance : Jean-Régis Souvignet

En préambule Gilbert Blanc informe le conseil municipal de l'absence de Mathieu Laroussinie (pouvoir à Suzanne Déléris), Remi Mazieres (pouvoir à Claude Rabayrol)

Gilbert Blanc donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 15 avril 2022 et fait circuler la feuille d'émargement afférente à ce Conseil Municipal.

Budget / finances ; Décision modificative n°1 sur budget assainissement :

Suzanne Déléris informe le Conseil que lors du vote du Budget Assainissement du 15/04/22 les crédits nécessaires pour alimenter le compte « annulation/réduction de titre sur exercice clos » d'un montant de 600 € s'avèrent insuffisants. Pour remédier à cette situation, il convient d'adopter la Décision Modificative suivante :

c/61521 « Entretien bâtiments publics » - 1 000 €

c/6262 « Téléphonie » - 500 €

c/673 « Titres annulés sur exercice clos » + 1 500 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Patrimoine communal : Convention pour autorisation d'occupation précaire d'un local commercial Gilbert Blanc, après avoir précisé que la décision suivante n'a pas l'obligation d'être examinée en Conseil Municipal, présente la demande d'autorisation d'occupation précaire de l'ancienne boutique « Zenial » située 1 rue du Bourguet au bénéfice de la SARL Duchesnes-Gatabin. Cette location destinée à l'ouverture d'une boutique de chocolats prendra effet le 16/05/22 pour se terminer le 31/01/23 et ce pour un loyer mensuel de 200 €
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Patrimoine communal ; Baux de droit commun pour l'occupation du site de Mergieux

Gilbert Blanc fait un point sur la genèse du travail entrepris pour la réhabilitation du site de Mergieux. Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé en 2021 afin d'identifier les porteurs de projets susceptibles de participer à la réhabilitation de ce site. Une commission mixte composée d'élus et de citoyens, accompagnée par l'A.D.E.F.P.A.T., a identifié 4 porteurs potentiels. Suite à cette phase de travail il a été décidé, en accord avec les porteurs de projets la mise en place d'une période transitoire afin de valider la viabilité des différents projets. Seuls trois porteurs se sont inscrits dans cette période le quatrième ne se déclarant pas intéressé. Afin de permettre la mise en place de cette période de test il est proposé au Conseil la mise en place de baux de droits communs pour une période de 7 mois et demi (du 16/05/2022 au 21/12/2022) avec comme bénéficiaires ; Brassage, E'Sème, Bienvenue en transition pour un loyer symbolique de 1 € mensuel à chaque preneur. En contrepartie ces derniers devront s'acquitter des charges de fluides et de l'entretien courant des parties communes et logements occupés.

Il est demandé au Conseil d'approuver la création de chaque bail de droit commun ainsi que

d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux signatures des dits-contrats.

Cette délibération est adoptée par 11 voix pour et 3 abstentions.

Solidarité / Santé : Subvention à l'A.D.M.R.

Il est rappelé l'importance des actions de l'A.D.M.R. en matière de services à la personnes (personnes âgées, en situation de handicap ou de dépendance, gardes d'enfants à domicile, ménage, soutien aux familles...). Confrontée à une situation de ressources insuffisantes l'A.D.M.R. fait appel à la solidarité des communes de l'ancien canton de Najac. Chacune des communes a convenu d'engager 1 € par habitant en subvention à l'A.D.M.R.. Considérant les chiffres communiqués par l'I.N.S.E.E. pour 2022 soit 721 habitants cette subvention représente pour Najac la somme de 721 € Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Ressources humaines : Création de postes de saisonniers

Nicolas Quétier propose la création de postes pour faire face aux besoins saisonniers à savoir :

- 1 poste d'agent contractuel dans le grade d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives pour 2 mois et 13 jours (si désengagement de ProSport)
- 1 poste d'agent contractuel dans le grade d'Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives pour 1 mois
- 1 poste d'agent contractuel dans le grade d'Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives pour 28 jours
- 1 poste d'agent contractuel dans le grade d'Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives pour 2 mois et 4 jours
- 1 poste d'agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial pour 2 mois et 20 jours
- 1 poste d'agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial pour 2 mois et 15 jours
- 1 poste d'agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour 1 mois et 28 jours
- 1 poste d'agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour 1 mois et 28 jours
- 1 poste d'agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour 1 mois et 28 jours
- 1 poste d'agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour 1 mois et 28 jours
- 1 poste d'agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour 1 mois et 28 jours

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Gouvernance : Désignation d'un Référent Défense

Jean-Régis Souvignet présente la fonction de Référent Défense : Créée par la circulaire du 26/10/2001 elle répond à la volonté d'associer les citoyens aux questions de défense et de créer un lien Armée/Nation par des actions de proximité.

Ces référents sont désignés par chaque commune au sein des membres du Conseil Municipal.

Gilbert Blanc propose la candidature de Jean-Régis Souvignet pour occuper cette fonction.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Urbanisme : Décision d'Intention d'Aliéner sur immeubles soumis au Droit de Préemption Urbain à savoir :

- Vente 6 rue de l'Hiversenq (parcelles 49, 51, 56, 63 174, 202 et 205 section AC)
- Vente 5 et 7 rue du Château (parcelles 754, 755, 756 et 757 AE)

- Vente rue du Château (parcelles 791 et 794 section AE).

Pour l'ensemble de ces biens Gilbert Blanc propose de ne pas exercer notre droit de préemption urbain.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Informations :

Gilbert Blanc informe le Conseil de l'embauche d'un agent technique polyvalent en contrat à durée déterminée du 20/05/2022 au 30/09/2022 suite à l'emploi créé en conseil municipal du 15 avril dernier.